

Séance du jeudi 06 mars 2025

Date de la convocation : 25/02/2025

Le jeudi 06 mars 2025 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

En exercice : 17	Présents : Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN, Martine GRANET, Sébastien BRAYLÉ, Monique CORBIERE-FAUVEL,
Présents : 14	Géraldine NOEL, Philippe COUDERC, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Pierre RUTKOWSKI, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphane POUGET, Ghislaine GUILLERMIER
Représentés : 2	
Absents et excusés : 1	Représentés : Christian DAVALAN représenté par Martine GRANET, Denise STEVENSON représentée par Sébastien BRAYLÉ
Pour : 16	Excusés :
Contre : 0	Absents : Gérard ASSEMAT
Abstentions : 0	
Secrétaire de séance :	Stéphane POUGET

Délibération n°DE_2025_14

Objet : Autorisation signature convention avec le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn

Considérant que le syndicat mixte du Conservatoire de musique et de danse du Tarn, propose jusqu'au renouvellement des prochains mandats municipaux (rentrée 2026/2027) de reconduire la possibilité pour les communes du Tarn non adhérentes, d'établir une convention avec lui,

Considérant que la décision pour la signature d'une nouvelle convention avec le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn doit être connue d'ici le 31/03/2025,

Considérant que cette décision de conventionnement déterminera le montant des droits d'inscriptions dès le mois d'Avril 2025 des élèves inscrits en parcours diplômant,

Considérant que la signature de la convention permet une capitation de 0.50€ par habitant de la commune, ainsi qu'une participation de 420€ par scolarité d'élève de la commune inscrit au Conservatoire au 1er janvier de l'année scolaire en cours,

Considérant que sans convention le coût de scolarité est compris entre 408 € et 1050€ par élève, majoré d'une capitation de 1€ par habitant de la collectivité d'accueil.

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 06 mars 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 14 Voix Pour 0 Voix Contre 2 Abstentions (Géraldine NOEL et Pierre RUTKOWSKI)

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn selon les modalités suivantes :

- une capitation de 0.50€ par habitant de la commune, ainsi qu'une participation de 420 €

par scolarité d'élève de la commune inscrit au Conservatoire au 1er janvier de l'année scolaire en cours

Fait en séance les jour, an et mois susdits

Le Maire,

Sébastien BRAYLE



Date de transmission de l'acte: 12/03/2025

Date de reception de l'AR: 12/03/2025

081-218100469-DE_2025_14-DE

A G E D I

Le Maire,
Sébastien BRAYLÉ

Le/La secrétaire
Stéphan POUGET

Mis en ligne le : 13/03/2025